



LOGEMENT: A QUI S'ADRESSER ET QUE PUIS-JE DEMANDER?

Les sites du net incontournables en matière d'Accès et Maintien au Logement :

- ⇒ Obtenir des informations spécifiques sur vos droits, les procédures à suivre, les acteurs locaux ou nationaux avec leurs missions et leurs coordonnées;
- ⇒ Effectuer des simulations spécifiques, des demandes en ligne ;
- ⇒ Améliorer les conditions de son lieu de vie.

Les Caisses d'Allocations Familiales:

⇒ <https://www.caf.fr/>

La sécurité sociale agricole (MSA):

⇒ <https://www.msa.fr/lfy>

La CAF (ou la MSA) : Pour ouvrir vos droits au logement, vous aider à payer votre loyer et vos charges, il existe par exemple l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation logement à caractère familial (ALF), etc...

Et si vous déménager, vérifier par exemple votre éligibilité à la prime au déménagement! etc...

Retrouvez toutes les prestations de la CAF sur le Guide CAF en version Pdf et imprimable:

⇒ http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/131/Documents/VDF-GUIDE-PRESTA-METRO-2019_BD-DOUBLE.pdf

Le service d'Action logement : Un service qui propose des dispositifs favorisant l'accès au logement pour la location et l'accession à la propriété... Et le maintien au logement...

- **L'avance Loca-Pass :** une aide pour le dépôt de garantie d'une location (parc privé ou social):

⇒ <https://locapass.actionlogement.fr/>

- **La Garantie Visale :** Caution gratuite couvrant les impayés de loyers et de charges: Sous conditions d'âge et de statut (pas de conditions de ressources):

⇒ <https://www.visale.fr/#!/visale-locataire>

- **Aides à l'accession:** Vous êtes salariés du secteur privé, retrouver toutes les aides à l'accession/ à l'acquisition pour un logement neuf ou ancien:

⇒ <https://www.actionlogement.fr/>

Demande de logement social :

Demander ou renouveler votre demande de logement social en ligne! Un dispositif commun de gestion de votre demande pour simplifier vos démarches d'accès au logement social dans le 44.

⇒ <https://www.demandelogement44.fr>

Une demande au contingent préfectoral:

L'état réserve des logements du parc social et les attribuent à des personnes prioritaires ayant un handicap, sans logement, ayant un logement insalubre ou suroccupé, les personnes victimes de violences conjugales.

⇒ <http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Politiques-sociales-et-du-logement/Acces-au-logement/Logement-social-prioritaire>

Le droit au logement opposable

Garanti par l'État et institué par la loi du 5 mars 2007, le DALO est à demander lorsque vous n'avez pas pu accéder à un logement décent ou lorsque vos démarches de recherches sont restées vaines.

⇒ <http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Politiques-sociales-et-du-logement/Acces-au-logement/Droit-au-Logement-Opposable-DALO>



Ces deux sites permettent de vérifier votre éligibilité. Attention car ces demandes ne sont pas cumulables et sont à réaliser idéalement avec un travailleur social.

Les Associations d'intermédiation locatives :

L'intermédiation locative permet de loger les personnes éligibles au logement social dans le parc privé. C'est l'intervention d'un tiers social (par exemple une association) entre le locataire et le bailleur qui permet de sécuriser les loyers et de simplifier les relations locatives.

⇒ <https://www.anil.org/votre-projet/vous-etes-propretaire/bailleur/lintermediation-locative/>

- **Soliha** : La fédération Soliha est représentée sur Nantes et la Région Pays de la Loire

⇒ <https://www.loireatlantique.soliha.fr/SOLIHA-agence-immobiliere-sociale.html>

Retrouver toutes les annonces de Soliha directement sur Ouest France ou taper sur un moteur de recherche « Soliha + La ville recherchées + Ouest France »:

⇒ <https://www.ouestfrance-immo.com/>

- **Habitat et humanisme** : L'association est devenue une Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) en octobre 2018.

⇒ <https://www.habitat-humanisme.org/le-mouvement/les-aivs/>

Vous devez prendre directement rendez-vous par téléphone au 02 40 43 23 24. Permanences au : le mardi et jeudi 14h-16h30 au 2 rue du Gois, 44000 NANTES.

Anah : L'Agence nationale de l'habitat

Un établissement public dont la mission est d'améliorer le parc de logements privés existants.

Elle accorde des aides financières pour travaux, sous conditions, à des propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés en difficulté.

Ses missions : résorber l'habitat Indigne ; lutter contre la précarité énergétique ; adapter les logements aux besoins des personnes âgées ou handicapées ; améliorer l'accès au logement des plus modestes ; prévenir et traiter les copropriétés en difficulté.

⇒ <http://www.anah.fr/>

ADIL: L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Loire Atlantique:

Il conseille et informe les particuliers sur toutes les questions juridiques, financières, fiscales et sociales du logement.

Les conseils délivrés par l'ADIL sont gratuits et personnalisés et se veut neutre et objectif.

Le département: et la demande de Fonds de Solidarité pour le Logement.

Les aides du FSL, sous forme de subvention ou de prêt et sous conditions de ressources du foyer, peuvent permettre de financer des dépenses liées à l'entrée dans le logement : dépôt de garantie, 1er loyer, frais d'agence, frais de déménagement, assurance, achat du mobilier de 1ère nécessité, ...

Pour le maintien au logement, il existe des subventions concernant les impayés de loyers, des créances liées au logement (eau, électricité, assurance habitation), etc...

Elles sont attribuées sous conditions de ressources.

⇒ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1334>

Il est obligatoire d'en faire la demande avec un travailleur social.

Vous pouvez évoquer, par exemple, votre situation au service social du département, de votre CCAS, etc...

⇒ https://www.loire-atlantique.fr/jcms/contacts/tous-vos-contacts/les-services-du-departement-fr-p1_91107

Contactez votre mairie et/ou CCAS. Vous pouvez retrouver leurs coordonnées en tapant sur un moteur de recherche: « CCAS + Nom de votre ville » pour accéder au site web».

AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES DE SON LOGEMENT: EAU, GAZ, ELECTRICITE

Pour payer vos factures d'énergie et/ou financer certains de vos travaux de rénovation énergétique.

L'ensemble des aides sont : sous conditions de ressources et de composition de foyer.

Le Chèque énergie:

⇒ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33667> (comprendre les conditions)

⇒ <https://chequeenergie.gouv.fr/>

Tarifification sociale de l'Eau (Nantes Métropole):

⇒ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1557>

⇒ <https://www.nantesmetropole.fr/pratique/eau/la-tarifification-sociale-de-l-eau-87806.kjsp>